



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Commissariat de District de Luxembourg

Objet : Réf. no 72/11/CK

Ville d'Esch/Alzette.


Convention entre la Ville d'Esch/Alzette et la société CO-LABOR ayant  
comme objet la réalisation de travaux dans le cadre du projet « Parc transformalier  
de la Terre rouge».

Délibération du conseil communal du 04 février 2011/ pt. 06

---

Retourné à Madame le Bourgmestre de la ville d'Esch/Alzette avec l'information  
qu'étant donné que la participation financière de la Ville s'élève au maximum à 50.000 euros,  
le seuil prévu à l'article 173ter de la loi communale du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été  
modifiée n'est pas dépassé. La convention sous rubrique n'est donc pas sujette à approbation  
ministérielle.

Luxembourg, le 07 février 2011  
Le Commissaire de district,

 Service : **Secrétariat**  
**ESCH** Esch/Alzette, le  
15 FEV. 2011

